



Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Madrid
8-12 avril 2002

Distr. limitée
11 avril 2002
Français
Original: anglais

Point 9 de l'ordre du jour
**Déclaration politique et Plan d'action
international sur le vieillissement, 2002**

Rapport de la Grande Commission

Additif

Projet de déclaration politique

Rapporteur : Mme Ivana **Grollová** (République tchèque)

1. À sa 3^e séance, le 12 avril 2002, la Grande Commission a approuvé les modifications ci-après au texte du projet de déclaration politique* et recommandé à l'Assemblée générale de les adopter.
2. L'article 3 *bis* a été révisé comme suit :

« Nous soulignons qu'afin de compléter les efforts nationaux pour appliquer pleinement le Plan d'action international sur le vieillissement, 2002, une coopération internationale accrue est indispensable. Nous encourageons donc la communauté internationale à promouvoir davantage la coopération entre tous les intervenants. »
3. Dans chaque article, les mots « Plan d'action » ont été remplacés par les mots « Plan d'action international sur le vieillissement, 2002 ».

* Pour le texte du projet de déclaration politique, voir A/CONF.197/3/Add.1 et 4.

